

Corrida - Les villes taurines demandent que la tauromachie bénéficie bien de son statut de spectacle... vivant

26/06/2017 Valérie Liquet

Culture - Sports - Loisirs Développement économique - Tourisme



Le président de l'Union des villes taurines de France (UVTF, association regroupant les cinquante villes taurines françaises), le maire de Bayonne Jean-René Etchegaray, a adressé une lettre au président de la République pour que "la tauromachie bénéficie enfin de son statut de spectacle vivant inscrit au patrimoine culturel immatériel depuis 2011". L'UVTF souhaite que le ministère de la Culture "confirme" l'inscription de la tauromachie au patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'Unesco en daignant publier la fiche d'inventaire "corrida" sur le [site dédié](#). Fiche qui a "disparu" et qui serait la cause de la radiation de la corrida, en 2016, à la liste de l'Unesco. L'association des villes taurines demande également que le ministère de la Culture, ainsi que celui de l'Economie, "prennent en compte" le statut de "spectacle vivant applicable à la tauromachie".

La "question taurine" enseignée à l'école ?

L'UVTF voudrait enfin que le ministère de l'Education nationale "confirme" la possibilité, "pour les professeurs qui le souhaitent, d'aborder la question 'taurine' sous son angle culturel et sans esprit prosélyte, dans le cadre des circulaires existantes".

A noter que le dernier décret en date sur le "spectacle vivant" (voir notre article du 6 avril 2017) indique que, pour obtenir le label, le candidat doit notamment montrer son

intention de "favoriser par tout moyen, y compris tarifaire, l'accès du public le plus large et le plus diversifié aux productions et aux œuvres, ou encore de déployer un programme d'actions et de médiation culturelles, notamment vis-à-vis des jeunes et dans le champ de l'action sociale". Une condition qu'il faudrait sans doute adapter à la tauromachie.

"La corrida fait partie intégrante de la culture et de l'économie..."

Dans sa lettre au président de la république, Jean-René Etchegaray dit avoir été "très sensible" aux propos d'Emmanuel Macron sur "la légitimité de la culture taurine dans nos régions de tradition". Le maire de Bayonne fait ici référence à une déclaration du candidat Macron rapportée par La Dépêche du Midi du 15 avril 2017, durant la campagne électorale : "La corrida fait partie intégrante de la culture et de l'économie, y compris du tourisme, de la région. Je suis à ce titre opposé à l'interdiction dans les territoires de tradition taurine." En 2012, André Viard, président de l'Observatoire national des cultures taurines (ONCV), estimait que les recettes directes ou indirectes liées aux festivités autour de la corrida (commerce, hôtellerie, restauration...) représentent "souvent 30 ou 40% du budget annuel d'une ville ou d'un village".

Interviewé vendredi 23 juin sur BFMTV, Nicolas Hulot a dit son intention de relancer le débat (voir notre article du 23 juin 2017). "Je ne vais pas changer d'avis parce que je suis ministre - je ne suis pas pour - mais en même temps ma position doit-elle primer sur un débat de société ? C'est un débat culturel, et je pense qu'il ne faut pas l'esquiver", a-t-il déclaré.